

Image not found or type unknown



## horaire de travail hebdomadaire

Par **bettina**, le **08/05/2013** à **00:01**

je suis esthéticienne aux 39H. Ma patronne a t-elle le droit de me faire un compteur d'heure? c'est a dire de me faire des semaines a par exemple 35H voir moins et quand cela l'arrange me faire faire des semaines a 43h voir 45h. sachant que ma profession n'est pas saisonnière??? merci

Par **P.M.**, le **08/05/2013** à **08:46**

Bonjour,

Si un accord d'aménagement du temps de travail n'est pas applicable dans l'entreprise, l'employeur n'en a pas le droit...